



Décision n° 220 / 2024
Procédure n° : 2024/022
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Diagnostic amiante toiture lot 7 et 17 - za corbonne

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le maître d'oeuvre, cabinet MOREAU et ASSOCIES, 48 avenue de Cognac, 17800 PERIGNAC a établi une description technique N° 2024/022 pour le marché "Diagnostic Amiante Toiture lot 7 et 17 - ZA Corbonne" ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 19 janvier 2024 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- DEKRA Agence Centre Atlantique, 3, rue Pierre et Marie Curie, ZAC De Recouvrance, 17100 SAINTES ;
- Bureau VERITAS, 17, Avenue Bernard Moitessier, CS 60090, 17180 PERIGNY ;
- BTP DIAGNOSTIC Agence LA ROCHELLE, 22 rue de la Frégate Résidence, Les Terrasses Océanes, 17440 AYTRE ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre, soit BTP DIAGNOSTIC Agence LA ROCHELLE, 22 rue de la Frégate Résidence, Les Terrasses Océanes, 17440 AYTRE pour le montant d'offre contrôlé de 870,00 € HT soit 1.044,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le maître d'oeuvre, cabinet MOREAU et ASSOCIES, 48 avenue de Cognac, 17800 PERIGNAC.

Article 2 : D'attribuer le marché "Diagnostic Amiante Toiture lot 7 et 17 - ZA Corbonne" au candidat ayant remis l'offre , soit BTP DIAGNOSTIC Agence LA ROCHELLE, 22 rue de la Frégate Résidence, Les Terrasses Océanes, 17440 AYTRE pour le montant d'offre contrôlé de 870,00 € HT soit 1.044,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le **03 MAI 2024**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7, rue Taillefer – CS 70002
17502 JONZAC Cedex